

La libre pensée... d'interdire



Ni dieu ni maître, à bas la calotte, vive la sociale !

Si il y a parmi vous un traducteur des libre-penseurs ... parce que je n'ai pas vraiment compris le slogan de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, FNLP (<http://www.fnlp.fr/qui-sommes-nous.html>). Autant je comprends des slogans comme « Sauvez un arbre, mangez un castor », mais là non je sèche sur « vive la sociale ». Le début me dit bien quelque chose, un ancien combat lu dans mes vieux bouquins d'histoire mais la fin du slogan me laisse perplexe. Quel est le message ? Robert Langdon, éminent spécialiste des codes, n'arrive pas non plus à décrypter le message. Quel est donc cette secte étrange ? Quels sont leurs buts, leur motivations ? Qui sont-ils ? Par qui sont ils financés ? Nous tenterons ici de faire la lumière sur le groupuscule Libre Pensée.

Notre enquête débute dans une bergerie à Bethléem, Joseph, charpentier de son état et Marie son épouse nous reçoivent à leur domicile. Marie a obtenue l'autorisation administrative d'ouverture de la crèche délivrée par le Président du Conseil Général après avis des services de protection maternelle et infantile. Marie accueille ainsi 12 enfants. Il y a Pierre, Jean, Philippe, Thomas, Matthieu, Jacques, Simon, André, Barthélémy, Jean-Jacques mais pas Bourdin, Jacques et Jude. Le compte est bon, 13 à table et il y en a pour tout le monde. Marie, aidée de son fils Jésus, a dressé la table lorsque le facteur vient déposer un recommandé avec AR. Les sectateurs de la libre pensée ont obtenus l'interdiction de cette crèche au motif que 13 à table porte malheur.

Vous souriez, vous avez tort. On n'en est pas encore à ce stade de débilité mais à quelques micromètres. La liberté de pensée veut interdire la liberté. Ci-dessous une démonstration de leur capacité de nuisance:



Il n'y aura plus de crèche de Noël dans la cour de la mairie de Melun durant les fêtes de fin d'année. Ainsi vient d'en décider la cour administrative d'appel de [Paris](#), saisie par la [fédération](#) des libres penseurs de Seine-et-Marne.

Un revirement de situation inattendu dans cette affaire qui

fait polémique depuis 2014.

Libre Pensée 77, une association de défense de la laïcité, et la [justice](#) considèrent que la crèche de la Nativité a le caractère « d'un emblème religieux ». « Elle représente la naissance de Jésus et est installée au moment où les chrétiens célèbrent cette naissance », justifie la cour dans sa décision du 8 octobre.

Pourtant, le 22 décembre 2014, le tribunal administratif de Melun, saisi par l'association, avait eu un jugement totalement opposé. Il considérait que cette crèche devait être vue comme une décoration traditionnelle. « L'installation d'une crèche peut n'être, à l'époque de Noël, que la manifestation d'une tradition locale et une simple décoration festive dépourvue de signification symbolique », défendait Gérard Millet (LR), le maire de Melun.

Le 8 octobre, la cour d'appel a donc annulé purement et simplement la décision de ses confrères melunais. Elle enfonce le clou en imposant à la mairie de verser 1 500€ d'indemnités aux libres penseurs au titre des frais de justice.

Ce n'est pas une grosse blague de potache, le cas est bien réel et permet de répondre à la question: Par qui sont-ils financés. Hé bien outre quelques subventions bien grasses et quelques piécettes des adhérents, ils se financent en faisant payer les mairies, donc les administrés, donc vous et moi. C'est purement et simplement du racket du contribuable et la justice va dans leur sens. Justice qui devrait plutôt colmater ses prisons au lieu de perdre son temps à s'occuper d'affaires dignes d'une cour de récréation. Cette même justice dans une autre décision relative à un cas similaire rend un avis opposé:

À Nantes, même affaire mais décision opposée

La justice serait-elle incohérente ? Une affaire de crèche de Noël en Vendée, identique à celle de Melun, vient d'obtenir

les décisions juridiques exactement inverses, et à toutes les étapes de la procédure. Le conseil départemental de Vendée avait installé une crèche de Noël dans son hall. Le tribunal administratif l'a fait retirer à l'automne 2014 estimant que son caractère religieux était contraire au principe de laïcité des lieux publics. Le 13 octobre, la cour administrative d'appel de Nantes a annulé cette décision, estimant au contraire que la crèche s'inscrit « dans le cadre d'une tradition relative à la préparation de la fête familiale de Noël, ne revêt pas la nature d'un signe ou emblème religieux » et qu'elle n'est pas ostentatoire.

Bien nous savons maintenant que les coupeurs de cheveux en quatre sont financés par leurs moult procès, passons à la question suivante: Quelles sont leurs motivations ? Pourquoi chercher des poux dans la tête ? Une crèche est-elle coupable d'avoir tué quelqu'un ? Non mais c'est l'occasion de gagner de l'argent et peut être aussi ... de déconstruire la France. Et pourquoi pas avec des capitaux étrangers. En effet, chez Libre Pensée personne ne moufte quand on voit une voilée ou quand on construit une mosquée. Ben oui ! Les minarets ne les gênent pas, en revanche la moindre petite croix en pendentif est une très très grave atteinte à la République laïque.

Ma conclusion est:

- Ce club d'emmerdeurs sature inutilement les instances de la Justice,
- Les procureurs donnent suite à leurs demandes ubuesques,
- Votre voiture est incendiée par un multi-récidiviste relâché parce que délais trop longs de la Justice,
- Vous êtes fichés parce qu'il y a une crèche chez vous sur dénonciation de votre voisine.

La « libre pensée » est une machine à casser la France, elle participe allègrement au grand remplacement. Elle est traître

à la Nation.

Philippe Legrand